

Voici quelques mesures simples à prendre :

LES DEMARCHEURS :

- Avant de laisser quelqu'un entrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité grâce à l'œilleton et sécurisez la porte avec l'entrebâilleur.
- Soyez vigilant lorsque des personnes, même en uniforme se présentent. Demandez-leur de présenter une carte professionnelle, un ordre de mission ou un justificatif d'intervention. Si vous avez un doute, ne les laissez pas entrer et effectuez un contrôle en appelant le service concerné ou la Gendarmerie.
- Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous semble pas clair.

PORTES ET FENETRES :

- Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un œilleton, d'un entrebâilleur.
- La porte d'entrée est utile si elle est fermée à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Une grande majorité des cambrioleurs passent par la porte.
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique. Pas de fenêtre en oscillo-battant.
- De nuit, en période hivernale, simulez une présence, notamment lorsque la nuit commence à tomber. Éclairage automatique ou aléatoire, par exemple.
- Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Changez les serrures.

OBJETS DE VALEUR :

- Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, cartes bancaires, sac à main, portefeuilles, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.
- Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches, notez les numéros de série et références des matériels.
- Dissimulez vos valeurs dans des cachettes sûres et multiples. Évitez absolument les lieux communs (sous le lit, piles de linge, placards, salle de bains...).
- Si vous avez un coffre, utilisez-le !

ABSENCE DURABLE :

- Avisez vos voisins ou le gardien de votre absence (entretenez de bonnes relations avec votre voisinage).
- Avisez votre gendarmerie, en cas d'absence courte ou prolongée en établissement une fiche dans le cadre de l'opération tranquillité vacances, des passages à votre domicile seront effectués.
- Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres qui déborde révèle une habitation vide.
- Votre domicile doit paraître habité. Demandez à ce que l'on ouvre régulièrement vos volets.
- Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmateur pour la lumière et/ou poste de radio.
- Ne laissez pas de messages sur votre répondeur qui indique la durée de votre absence. Transférez vos appels sur un portable ou sur une autre ligne.

EN CAS DE CAMBRIOLAGE :

- Prévenez immédiatement la Gendarmerie (☎ 17).
- Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez aucun risque inconsidéré.
- Avant l'arrivée de la Gendarmerie, ne touchez à rien ! Interdisez l'accès des lieux à toute personne pour faciliter l'enquête. Ne polluez pas la scène d'infraction !
- Déposez plainte à la Gendarmerie.
- Faites opposition auprès de votre banque pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés et déclarez le vol à votre assureur (sous 48 heures).

QUELQUES CONSEILS SUPPLEMENTAIRES :

- Privilégiez autour de votre domicile des éclairages automatiques avec des détecteurs de présence.
- Pensez à activer votre alarme, même de nuit lorsque vous êtes présents. - Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte aux lettres ou sous un pot de fleurs. Trouvez une cachette plus sûre ou confiez-les à une personne de confiance.
- Ne laissez pas traîner les échelles ou les outils car ils facilitent les intrusions. - Ne laissez pas le code secret près de votre carte de crédit ou dans le portefeuille.
- Ne laissez pas votre voiture ouverte.